

Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie

Rond-point Les Sources de la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire par la conduite d'action d'intérêt communautaire suivantes :
 - Constitution et gestion de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires ;
 - Mise en œuvre d'un système d'information géolocalisée permettant l'exercice des compétences du bloc local ;
 - Etude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire suivantes :
 - Élaboration du programme local de l'habitat (PLH) et mise en œuvre des actions retenues.
 - Création, gestion d'un observatoire de l'habitat.
 - Actions de soutien en faveur de l'amélioration de l'habitat.
 - Actions de soutien en faveur des primo-accédants (logements anciens)
 - Garantie des emprunts pour le financement, sur le territoire des communes membres :
 - ❖ de la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux
 - ❖ de la construction ou réhabilitation de logements sociaux destinés à l'accession à la propriété des particuliers.
 - Participation au fonds de solidarité pour le logement.

OBSERVATIONS

- Le SCOT du Sud Est Vendée a engagé sa procédure d'élaboration en mai 2015 et a été arrêté 27 novembre 2019. Il est opposable depuis juillet 2021.
- Le syndicat mixte Fontenay Sud Vendée s'est vu transférer cette compétence pour la mise en œuvre de ce document. Il associe les Communautés de communes de Vendée Sèvre Autise, du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie.